

# Pour que la C. E. L. continue puissamment son action

Emission de 800 Actions de 50 Francs  
avec intérêt à 5 %.

Notre appel, paru au numéro précédent de *l'Éducateur prolétarien* a été entendu par un nombre important de camarades dévoués. D'autres, momentanément empêchés pour des causes diverses, nous ont promis leur concours financier très prochain.

Cela n'est pas encore suffisant. Il faut absolument que notre souscription soit couverte les mois à venir. Dans le cas contraire, le Conseil d'Administration serait dans l'obligation d'étudier la possibilité d'un emprunt à une banque.

Nous voulons répéter ici les raisons données dans tous nos Congrès et qui nous ont toujours fait reculer devant cette éventualité : l'emprunt, même à la Banque des Coopératives nécessite un contrôle. Il n'y a là rien de très naturel et très normal, et la Banque des Coopératives aurait évidemment tort de prêter l'argent des coopérateurs à une société qui pourrait le dilapider pour se déclarer ensuite insolvable.

Nous ne craignons pas ce contrôle si nous étions une vulgaire coopérative de consommation ou de production : nos fonds gérés avec la plus entière loyauté et avec un minimum de frais généraux qui surprendraient quiconque examinerait notre activité. Mais nous sommes plus qu'une coopérative de production et de répartition ; nous sommes une sorte d'organisme d'avant-garde au point de vue culturel ; notre rôle est de partir à l'aventure parfois, de tenter des essais, de défricher les chemins par où d'autres passeront avec profit ensuite.

Nous allions, certes, et au maximum, ce souci avec celui de donner à notre coop de bonnes finances ; nous opérons très prudemment et nous ne nous lançons dans des affaires de quelque importance qu'après nous être assurés de nous en tirer très honorablement.



La composition d'un texte en commun à l'école de La Portanière (Var)

Nous avons pendant quelque temps fait des sacrifices financiers à *La Gerbe* parce que nous savions l'intérêt que cette publication suscitait parmi nos jeunes lecteurs et que nous avions l'assurance de parvenir assez vite au chiffre d'abonnés susceptible de couvrir nos frais.

Nous avons lancé le Fichier scolaire coopératif avec un chiffre dérisoire de souscripteurs ; mais nous étions certains que cette édition répondait à un besoin et que les acheteurs viendraient nombreux lorsqu'ils comprendraient la portée de notre effort.

Il en est de même de notre collection *Bibliothèque de Travail* : Parti de zéro, le nombre de souscripteurs s'accroît chaque jour parce qu'on comprend l'intérêt et la portée de ces publications.

Il faut donc que nos camarades sachent que la situation commerciale de la Coopérative est excellente, mais que, en cette période difficile de crise du crédit, nous avons, comme tous les commerçants, un urgent besoin de fonds de roulement, une majeure partie de notre fonds social étant immobilisé par l'indispensable stockage de matériel ; qu'ils comprennent d'autre part le danger pour ainsi dire moral que nous courons à nous laisser contrôler par des banques, même coopératives.

Et nous leur disons à nouveau :

*Si vous appréciez les services de votre coopérative, si vous pensez qu'elle doit non seulement continuer son action, mais l'amplifier, si vous ne voulez pas que soit restreinte sa liberté, soyez les propres banquiers de votre coopérative et participez immédiatement à la souscription en prenant une ou plusieurs actions.*

La Coopérative est votre œuvre ; elle est à vous ; tous nos livres, toutes nos factures sont à votre disposition. Nous ne demanderions pas mieux que de voir de nombreux camarades s'intéresser activement à la gestion. Vous êtes enfin souverains en Assemblée générale.

Nous comptons sur vous !

Pour encourager les souscripteurs nous avons décidé de doubler la première année d'intérêt en adressant à chaque souscripteur de 2 actions de 50 francs, 8 fr. de livres à choisir dans nos éditions.

### Bulletin de souscription à l'emprunt

(à envoyer à CAPS, à Villenave-d'Ornon (Gironde) - C.C.P. Bordeaux 339.49)

Je soussigné ..... institut .....  
à ..... département .....  
déclare souscrire à ..... actions de 50 francs avec intérêt à 5 %.

(La somme de ..... francs vous est adressée par chèque postal ci-joint ou par versement au compte courant d'autre part).

COUPON-PRIME à transmettre à FREINET par CAPS

Montant total des primes auxquelles donnent droit les actions ci-dessus : .....

Titre des éditions désirées : .....

Nom et adresse .....

Date et signature,